

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

FARET PATRICK
FARET NADIA
HAMEAU DES GRANDS CHAMPS
68 IMP DES GRANDS CHAMPS
38250 VILLARD-DE-LANS

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0748351944109
Déclarant 2 (C) : 2068581850195

Référence du document : 23 B5 4159466 25

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

HAMEAU DES GRANDS CHAMPS
68 IMP DES GRANDS CHAMPS
38250 VILLARD-DE-LANS

Numéro FIP 380 80 10 3113447789 3

Numéro d'ordre : 2

Date d'établissement : 06/05/2023

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 52 668
Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		30825	24772	3257	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3083	- 2477	- 640	
Déduction minimale.....				2617	52654
Salaires, pensions, rentes nets.....		27742	22295		
Revenu brut global.....					52654
CSG déductible.....					- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰					
Versements épargne retraite déclarant 2.....					
Total des charges déduites¹¹.....					- 836
Revenu imposable.....					51818
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant	14
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					958
Décote.....					- 945
Impôt avant réductions d'impôt.....					13
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....		3	3	13	
Dons aux œuvres.....				0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....		2934	2934		- 13
Impôt proportionnel.....					+ 2
Impôt total avant crédits d'impôt.....					2
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré	Montant retenu		
		2	2		
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :					
IMPOT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :					*
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					0

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		1				2			4.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 52668

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹..... 14

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	16253	13588
Cotisations prises en compte pour 2022.....		836
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	3111
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 3170
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 3278
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 13673

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.